

# **Arrêté du 04/04/18 portant nomination aux formations papiers graphiques, emballages ménagers et véhicules hors d'usage de la commission des filières de responsabilité élargie des producteurs**

(BO MTES - MCT n°2018/4 du 25 avril 2018)

---

NOR : TREP1808221A

Par arrêté du ministre d'état, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 4 avril 2018,

Sont nommés membres de la formation de filière emballages ménagers de la commission des filières de responsabilité élargie des producteurs :

## **Au titre de l'État**

Pour le ministre chargé de l'environnement : M. le directeur général de la prévention des risques, ou son représentant.

Pour le ministre chargé de l'industrie : M. le directeur général des entreprises, ou son représentant.

Pour le ministre chargé de l'économie : Mme la directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, ou son représentant.

Pour le ministre chargé des collectivités territoriales : M. le directeur général des collectivités locales, ou son représentant.

## **Au titre des producteurs, importateurs et distributeurs**

Mme FADIN Alexandrine, représentant la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication, en remplacement de Mme BRUNIER Hortense, pour la durée du mandat restant à accomplir.

## **Au titre des associations agréées de protection de l'environnement et des associations nationales de consommateurs et usagers**

Mme DUFOUR Alma, représentant Les Amis de la Terre, titulaire, en remplacement de M. CIARABELLI Laurent, pour la durée du mandat restant à accomplir.

Mme CARPIO Dominique, représentant France nature environnement, suppléante de M. GAVALLET Jean-Christophe, pour une durée de trois ans.

## **Au titre des représentants de producteurs de matériaux d'emballages**

Mme BOMBA Hélène, représentant interemballages, suppléante de Mme JUNG Catherine, en remplacement de M. CARLETON Fabrice, pour la durée du mandat restant à accomplir.

Sont nommés membres de la formation de filière papiers graphiques de la commission des filières de responsabilité élargie du producteur :

## **Au titre de l'État**

Pour le ministre chargé de l'environnement : M. le directeur général de la prévention des risques, ou son représentant.

Pour le ministre chargé de l'industrie : M. le directeur général des entreprises, ou son représentant.

Pour le ministre chargé de l'économie : Mme la directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, ou son représentant.

Pour le ministre chargé des collectivités territoriales : M. le directeur général des collectivités locales, ou son représentant.

Pour le ministre chargé de la communication : M. le directeur général des médias et des industries culturelles, ou son représentant.

## **Au titre des associations agréées de protection de l'environnement et des associations nationales de consommateurs et usagers**

M. GAVALLET Jean-Christophe, représentant France nature environnement, suppléant de Mme CARPIO dominique, en remplacement de M. OUDJAUDI Georges, pour la durée du mandat restant à accomplir.

Sont nommés membres de la formation de filière des véhicules hors d'usage de la commission des filières de responsabilité élargie des producteurs :

## **Au titre de l'État**

Pour le ministre chargé de l'environnement : M. le directeur général de la prévention des risques, ou son représentant.

Pour le ministre chargé de l'industrie : M. le directeur général des entreprises, ou son représentant.

Pour le ministre chargé de l'économie : Mme la directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, ou son représentant.

## **Au titre des organisations professionnelles représentatives des entreprises d'assurance automobiles**

Mme LEROY Sylvie, représentant la Fédération française de l'assurance, titulaire, en remplacement de M. LAMURE Jean-Pierre, pour la durée du mandat restant à accomplir.

---

**Source URL:** <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-040418-portant-nomination-formations-papiers-graphiques-emballages-menagers>